

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/209

Objet : Autorisation de signature de la convention partenariale dans le cadre du projet « ETHNOFONIK 2025 »

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8
Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémitra Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/209

Objet : Autorisation de signature de la convention partenariale dans le cadre du projet « ETHNOFONIK 2025 »

Culture, Vie Associative et Evénements

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Souad MEDANI, Adjointe au Maire chargée de la Culture et de l'Évènementiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive en date du 18 juin 2025,

VU le contrat d'engagement républicain signé en date du 1^{er} juin 2022,

CONSIDERANT que ce partenariat dans le cadre du projet « Ethnofonik 2025 » répond aux orientations du projet culturel de la ville,

VU la convention partenariale du projet « Ethnofonik 2025 » établie entre la Maison de la Jeunesse et de la Culture - Centre Social Simone-Signoret d'Evry-Courcouronnes, la Scène Nationale de l'Essonne Agora-Desnos, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, la ville d'Évry-Courcouronnes, la ville de Corbeil-Essonnes, l'Union nationale des Jeunesses Musicales de France et la ville de Ris-Orangis,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention partenariale du projet « Ethnofonik 2025 » fixant les conditions du partenariat établi entre la Maison de la Jeunesse et de la Culture - Centre Social Simone-Signoret d'Evry-Courcouronnes, l'ensemble des partenaires dont la ville de Ris-Orangis.

DECIDE d'allouer à la Maison de la Jeunesse et de la Culture - Centre Social Simone-Signoret d'Evry-Courcouronnes, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale du projet « Ethnofonik 2025 » et tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 01 JUIL. 2025

Publié le : 02 JUIL. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 01/07/2025 à 15:05

